Fédération Française de Natation
Comité Départemental de Vaucluse

Règlement sportif
Calendrier des compétitions

Saison 2026

Comité Départemental de Natation de Vaucluse
Maison du Citoyen - 35 Rue du Collège – 84 200 CARPENTRAS
Tél : 06.17.31.14.33
E-mail : ffn.vaucluse@orange.fr - Site : cdnatation84.fr

REGLEMENT SPORTIF

Table des matières

1. GESTION DES COMPETITIONS DE NATATION 3
1.1 - ORGANISATION 3
1.1.1 – DATES DES COMPETITIONS 3
1.1.2 – COMPETITIONS 3
1.2 - ENGAGEMENTS 4
1.2.1 - OBLIGATION DE LICENCE 4
1.2.2 - PROCEDURE DE TRANSMISSIONS DES ENGAGEMENTS 4
1.2.3 - MONTANT ET PAIEMENT DES DROITS D'ENGAGEMENT 4
1.2.4 – FORFAITS 5
1.2.5 – PROCEDURES INTERCLUBS 5
1.3 - DISQUALIFICATION ET PROCEDURE D'APPEL 7
1.3.1 – DISQUALIFICATION 8
1.3.2 - PROCEDURE D'APPEL 8
1.3.3 – LE JURY D'APPEL 9
2. REGLES DEPARTEMENTALES CONCERNANT LES OFFICIELS 9
2.1 - OFFICIELS 9
2.2 - COMPETITIONS 9
2.3 - TENUE ET VESTIAIRE 10
2.3.1 - TENUE 10
2.3.2 - VESTIAIRES 11
2.4 - OFFICIELS ET PUBLICITE 11
2.5 - REPRESENTATION DU COMITE DEPARTEMENTAL 12
2.6 - ORGANISATION DE LA FORMATION DES OFFICIELS 12
3. DEPLACEMENTS ET ORGANISATION 13
3.1 – AUTORISATION DE DEPLACEMENT 13
3.2 – AUTORISATION D'ORGANISATION 13
4. TARIF FINANCIER DEPARTEMENTAL 15
4.1 – ENGAGEMENT 15
4.2 – PENALITES 16
5. CALENDRIER DES COMPETITIONS 17
5.1 CATEGORIES D'AGES 17
5.2 CALENDRIER DES COMPETITIONS 18
5.3 FICHES DES COMPETITIONS 19

1. GESTION DES COMPETITIONS DE NATATION

1.1 - ORGANISATION

Les compétitions doivent être préparées en respectant scrupuleusement le règlement afférent à chacune d'entre elles, et notamment :

- les catégories d'âge
- l'ordre des épreuves

1.1.1 – DATES DES COMPETITIONS

Les dates de toutes les compétitions sont fixées par la Commission Sportive Natation Course et validées par le Comité Directeur du comité départemental. **QUELLE QU'EN SOIT LA RAISON, CES DATES NE PEUVENT PAS ETRE MODIFIEES, SAUF AVEC L'ACCORD PREALABLE ECRIT DU COMITE DIRECTEUR DU COMITE DEPARTEMENTAL**.

Dans le cas où cette règle d'intangibilité des dates de compétitions ne serait pas respectée, et qu'une compétition se déroulerait à une date modifiée sans l'accord préalable du Comité Directeur Départemental, tous les résultats de tous les nageurs engagés dans cette compétition ne seraient pas pris en compte pour les qualifications à une autre compétition, pour les sélections en équipe départementale, pour l'enregistrement des performances…
Cependant, l'ensemble des droits d'engagement payés pour cette compétition non-autorisée seraient perdus pour les clubs y ayant participé (ou seraient dus, pour ceux qui ne les auraient pas acquittés).

Nota : Le Comité se réserve la possibilité de modifier le calendrier en fonction des circonstances (indisponibilité d'un bassin, faible participation, modification fédérale ou régionale…).

1.1.2 – COMPETITIONS

Les compétitions sont sous la responsabilité conjointe du Comité Départemental et du club organisateur, avec la répartition des charges ci-dessous.

Le Comité Départemental a la responsabilité de :

- la désignation d'un représentant du Comité Directeur (Voir Titre 2 chapitre 2.5)
- la réception des bordereaux et des droits d'engagements ANNUEL REGLEMENT SAISON 2026
- la gestion informatique de la compétition
- l'établissement du programme
- les fiches de course (fourniture et impression)
- les listes de chronométrage
- l'envoi et la diffusion des résultats

Le club organisateur a la responsabilité de :

- la mise à disposition des équipements et l'installation du matériel (piscine, lignes d'eau, chaises, sonorisation…)
- la fourniture du personnel nécessaire au bon déroulement de la compétition, à savoir :
    - navette(s)
    - speaker
    - chambre d'appel
    - réception des forfaits

Concernant les programmes et d'une manière générale pour les distances de fond (400, 800 et 1500 m NL) le Comité se réserve la possibilité de faire nager ces courses à 2 par ligne.

1.2 - ENGAGEMENTS

1.2.1 - OBLIGATION DE LICENCE

Tout nageur participant à une compétition doit avoir sa licence homologuée par la F.F.N. à la date limite d'engagement. Le statut de la licence d'un nageur peut être vérifié en temps réel sur le site de la Fédération Française de Natation (www.Extranat.fr »). Aucune performance réalisée avant la date d'homologation ne sera prise en compte.

1.2.2 - PROCEDURE DE TRANSMISSIONS DES ENGAGEMENTS

Les engagements de toutes les compétitions organisées sous l'égide du Comité Départemental du Vaucluse, se feront uniquement et exclusivement via EXTRANAT.FR, à l'exclusion de tout autre moyen. Aussi, il est recommandé aux clubs participants de bien vérifier les dates d'engagements, et de s'y conformer, aucune dérogation n'étant possible.
L'institution qui déclare la compétition module la fin de la période de proposition des engagements jusqu'au **LUNDI minuit**, précédant le jour de la compétition. Dans le cas où les engagements devront être saisis par le comité, ces derniers seront facturés conformément au règlement financier. Cette demande de prise en compte d'engagement(s), hors délais, devra être réalisée uniquement par email 24 heures maximum après la date limite d'engagement mentionnée sur EXTRANAT. Cette demande devra être faite par la/le président(e) du club concerné et devra mentionner la liste des engagements à prendre en compte.
En conséquence, aucun nageur ou nageuse ne pourra être engagé le jour même de la compétition. Cette règle est intangible. Le secrétariat est chargé d'appliquer strictement cette règle **sans aucune exception**.

1.2.3 - MONTANT ET PAIEMENT DES DROITS D'ENGAGEMENT

Le montant des droits d'engagement est fixé pour chaque compétition par le Comité Directeur du Comité Départemental et figure au tarif départemental joint au présent document. Il est également reporté sur la fiche propre à chaque compétition dans le présent document. En tout état de cause, le montant des engagements dus sera déterminé par le nombre d'engagements, indépendamment des forfaits et/ou absence constatés lors de la compétition (dont les droits d'engagements resteront acquis au Comité Départemental).

1.2.4 – FORFAITS

Tous les forfaits devront être déclarés à l'informatique sur un imprimé prévu à cet effet **au moins 30 minutes avant l'évacuation du bassin**. Passé ce délai, tous les forfaits seront non déclarés s'ils ne sont pas justifiés. Un **forfait non déclaré** sera sanctionné par **une amende,** sauf en cas de production d'un certificat médical dans les 48 heures suivant la fin de la compétition.

Forfaits en ½ finales ou finales :

De même, dans le cadre des compétitions comportant séries et finales, les clubs qui **ne déclareraient pas les forfaits** de leurs nageurs dans les temps impartis **pour les finales** se verront sanctionnés d'**une amende**. Nous rappelons que le forfait doit être consigné **sur un imprimé signé par un représentant du club**. (Membre du conseil d'administration du club ou entraineur).

Modification de la composition d'une équipe :

Dans les compétitions par équipe **toute modification d'équipe,** devra être **déclarée à l'informatique au moins 30 minutes avant l'évacuation du bassin** sur un imprimé prévu à cet effet (que l'on pourra retirer à l'informatique mais qui sera également téléchargeable à partir du site du comité). Remarque : attention dans certains cas, la modification de la constitution d'une équipe peut empêcher la composition des relais.

1.2.5 – PROCEDURES INTERCLUBS

Interclubs :

- **Un seul remplaçant par équipe :**
  - équipe filles : 1 remplaçante fille ;
  - équipe garçons : 1 remplaçant garçon ;
  - équipe mixte : 1 remplaçante fille + 1 remplaçant garçon.
- **Une seule nage :**
  - soit le 50 NL, soit le 100 NL

Le bordereau ci-dessous est à compléter et à adresser au comité de Vaucluse.

BORDEREAU DE PRE-ENGAGEMENT
INTERCLUBS U12/U13 et U14/U15
2026

Afin que les clubs connaissent rapidement leurs lieux de compétition, merci de nous retourner par mail ce bordereau

avant le … 2026 au Comité Départemental du Vaucluse et à la Ligue Région Sud

Nom du club : ……

Poule EST ou OUEST	
Dames (*)	**Messieurs (*)**
Equipe 1 : oui / non	Equipe 1 : oui / non
Equipe 2 : oui / non	Equipe 2 : oui / non
Equipe 3 : oui / non	Equipe 3 : oui / non
Equipe 4 : oui / non	Equipe 4 : oui / non
Equipe 5 : oui / non	Equipe 5 : oui / non
Equipe 6 : oui / non	Equipe 6 : oui / non
Equipe 7 : oui / non	Equipe 7 : oui / non
Equipe 8 : oui / non	Equipe 8 : oui / non

BORDEREAU DE PRE-ENGAGEMENT
INTERCLUBS TOUTES CATEGORIES
novembre 2026

Afin que les clubs connaissent rapidement leurs lieux de compétition, merci de nous retourner par mail ce bordereau

avant le … octobre 2026 au comité départemental du Vaucluse et à la Ligue Région Sud

Nom du club : ……

Poule A	
Dames (*)	**Messieurs (*)**
Equipe 1 : oui / non	Equipe 1 : oui / non
Equipe 2 : oui / non	Equipe 2 : oui / non
Poule B	
Dames (*)	**Messieurs (*)**
Equipe 1 : oui / non	Equipe 1 : oui / non
Equipe 2 : oui / non	Equipe 2 : oui / non
Poule C	
Dames (*)	**Messieurs (*)**
Equipe 1 : oui / non	Equipe 1 : oui / non
Equipe 2 : oui / non	Equipe 2 : oui / non
Equipe 3 : oui / non	Equipe 3 : oui / non

1.3 - DISQUALIFICATION ET PROCEDURE D'APPEL

1.3.1 – DISQUALIFICATION

A - La décision de disqualification

Conformément au règlement WORLD AQUATICS, le juge qui a constaté la faute doit rapporter au juge arbitre la violation du règlement. Après validation par le juge arbitre, l'officiel ayant constaté la faute rédige la fiche de disqualification détaillant l'épreuve, le numéro de couloir et l'infraction.
C'est le juge arbitre qui prend la décision de disqualifier tout nageur ayant commis une violation des règles de natation.

B - Formalisation de la disqualification

La fiche utilisée pour la formulation de la disqualification doit permettre de tracer à minima les éléments prévus au règlement (épreuve, série, numéro de couloir et fautes constatées).
Pour conforter le processus d'enregistrement de la disqualification, il est d'usage que le juge ayant proposé la disqualification et le juge arbitre s'identifient. De même, l'heure de la décision doit être indiquée.
Même s'il n'a pas de modèle imposé, la formalisation de la faute doit être claire et précise :
nature de la faute (les formules « nage incorrecte » ou « virage incorrect » ne sont pas suffisantes), à quel moment (départ, quel virage, à quelle distance, …). Il est important que la rédaction du juge constatant la faute, éventuellement complétée par le juge arbitre, explique clairement la violation du règlement. Il n'est pas obligatoire d'indiquer la référence à l'article du règlement World Aquatics.
La décision de disqualification **doit être prise** avant le départ de la course suivante.

C - L'annonce de la disqualification

Lorsqu'une disqualification est prononcée, il est recommandé de l'annoncer au micro, immédiatement après la course et avant la course suivante pour en informer le nageur et son encadrement.
Cette annonce vise d'une part à informer sans délai le nageur (et / ou son entraineur) afin de lui permettre, s'il le souhaite de demander des explications au juge arbitre et le cas échéant, faire appel dans le respect des délais (en principe 30 minutes après la course), d'autre part à informer le public et les autres participants pour le suivi et la compréhension des résultats.
Lorsqu'il n'y a pas de sonorisation ou qu'il n'a pas été possible d'annoncer immédiatement la disqualification, cela ne doit pas constituer un motif de vice de forme. Dans ce cas, le délai de réclamation court à partir de la communication du résultat de l'épreuve.

1.3.2 - PROCEDURE D'APPEL

A la suite d'une disqualification, le responsable de l'équipe, l'entraineur ou le nageur peut demander des explications au juge arbitre. Si les explications verbales ne satisfont pas le responsable de l'équipe ou l'entraineur, il a la possibilité de déposer une réclamation écrite auprès du juge arbitre dans les trente minutes suivant la course. Le juge arbitre répondra par écrit et justifiera les raisons du rejet de la réclamation. Toutes les réclamations doivent être instruites par le juge arbitre. En dernier recours, lorsque la réclamation écrite a été rejetée par le juge arbitre, le responsable ou entraineur peut saisir par écrit le jury d'appel qui aura la décision finale.

1.3.3 – LE JURY D'APPEL

Les membres du jury d'appel doivent être licenciés, toujours en nombre impair avec un minima de trois. Ils ne doivent pas forcément être officiel mais doivent connaitre parfaitement le règlement WORLD AQUATICS. Le délégué départemental en assure la présidence. En cas d'absence du délégué, le jury d'appel est présidé par le membre le plus âgé du comité directeur départemental.

Un officiel faisant parti du jury ne peut pas être membre du jury d'appel.

La décision du jury d'appel est définitive et rendue par écrit.

2. REGLES DEPARTEMENTALES CONCERNANT LES OFFICIELS

2.1 - OFFICIELS

*C'*est une personne bénévole, reconnue par une instance départementale, comme étant « apte » à assurer une fonction dans l'encadrement des compétitions de natation.

Comme dans tous les sports, la natation est régie par un ensemble de règles. L'officiel est là pour appliquer ces règles. Il œuvre au niveau départemental, régional, fédéral et international. La confrontation des compétiteurs impose le respect de ces règles. Ce qui oblige les officiels à avoir une certaine homogénéité dans le « travail d'arbitrage ».

Pour être officiel, il suffit de passer un examen propre à chaque grade. Il s'agit plutôt d'un contrôle de connaissances. Il n'est pas nécessaire de posséder des qualités particulières, la motivation et le sérieux suffisent. En aucun cas, cette action de formation doit être perçue comme un « examen sanction ».

Pour les officiels, même s'il existe une formation théorique, l'expérience s'acquiert en très grande partie au bord des bassins et auprès des anciens, par l'observation et les échanges. Il est évident qu'un ancien nageur acquerra plus rapidement de l'expérience surtout pour juger des défauts de nage. Mais ce n'est pas une condition obligatoire.

En natation, les règles sont précises et il n'y a pas de place pour une interprétation personnelle. Être officiel doit être un plaisir et non une contrainte. Personne n'est obligé de le faire s'il n'en a pas envie.

Tout officiel participant à une compétition doit avoir sa licence « oblitérée » par la ligue régionale à la date de cette compétition. Le statut de la licence d'un officiel peut être vérifié en temps réel sur le site de la Fédération Française de Natation (extranat.fr rubrique officiel).

2.2 - COMPETITIONS

Sauf dispositions particulières précisées sur le programme, pour les compétitions départementales chaque club participant doit fournir à minima par réunion :

A / POUR UN BASSIN DE 4 LIGNES :

- pour cinq (5) engagés et moins : Un officiel
- au-delà de 5 engagés : Deux officiels

B / POUR UN BASSIN DE 6 LIGNES ET PLUS :

- pour cinq (5) engagés et moins : Un officiel
- de six à dix engagés : Deux officiels
- au-delà de dix engagés : Trois officiels

Il est rappelé que la présentation d'un officiel est basée sur les engagés et non sur les participations effectives lors de la réunion concernée. **Une pré-inscription des officiels se fait sur le site du comité départemental, onglet Officiels jusqu'au mercredi minuit**. Les officiels s'inscriront sur le bord du bassin à l'informatique sous « extranat pocket » ou sur un imprimé prévu à cet effet.
Chaque officiel représentant son club doit donc impérativement s'inscrire sur la feuille de jury afin que son club ne soit pas pénalisé d'une amende pour non-présentation d'officiel. (Tarif amende : 4. TARIF FINANCIER DEPARTEMENTAL)

Le responsable départemental de la commission des officiels désigne le Juge Arbitre, à qui il est demandé de noter l'éventuel manque d'officiels ainsi que les événements non conformes au règlement.

Tous les officiels en examen sont comptabilisés dans les officiels représentant leur club.

2.3 - TENUE ET VESTIAIRE

2.3.1 - TENUE

Pour les compétitions départementales, la tenue des officiels est :

Composition de la tenue Homme : Tee-shirt, chemise ou polo blanc – Pantalon blanc ou noir, short ou pantacourt blanc

Composition de la tenue Femme : Tee-shirt, chemise ou polo blanc – Pantalon blanc ou noir, short, pantacourt ou jupe de couleur blanche

Sur la tenue, il ne doit pas être fait référence au club d'appartenance de l'officiel.

Critères d'obtention des tenues CD84 :
Sur 2 (deux) saisons et remises en saison 3 (trois)
Chronométreur : 6 réunions départementales par saison
Juges : 10 réunions départementales par saison
Les tenues peuvent être acquises par les clubs au prix de 17 € le pantalon et 15 € le polo.

Critères d'obtention des polos Ligue :
Sur demande pour les officiels participants à des compétitions Ligue

Toutes les demandes doivent être adressées au comité par le responsable des officiels club ou le président.

<u>En ce qui concerne le port de signes religieux</u> :

Afin de respecter les principes de la laïcité et l'article 18 de la déclaration universelle des droits de l'Homme

Le port de signes religieux ne doit pas aller à l'encontre des règles d'hygiène et de sécurité.

Cela suppose de veiller à la compatibilité entre le port du signe et le respect des règles d'hygiène et de sécurité dans le cas de certaines activités, comme par exemple, en cas d'activités physiques et sportives. Sur de nombreux terrains, les équipes de professionnels gèrent les comportements liés à la visibilité au cas par cas, dans l'objectif que le port d'un signe ne provoque pas de séparation entre les jeunes (entre filles et garçons mais aussi entre filles), ni de pression entre jeunes ou de refus pour effectuer telle ou telle activité.

Si une interdiction générale n'est pas conforme au principe de la liberté de religion ou de conviction, un comportement accompagnant le port de signe d'un usager ne doit ni troubler le fonctionnement normal de l'établissement et des services, ni porter atteinte à la liberté d'autrui.

La Cour européenne des droits de l'Homme retient que "le port de certains vêtements (par exemple : le foulard pour les femmes musulmanes, la kippa ou le turban pour les hommes de confession juive ou sikh) relève d'abord de l'accomplissement d'une pratique religieuse avant d'être l'expression publique de l'appartenance à une religion." Ce n'est donc pas en soi caractéristique d'un comportement prosélyte.

En conséquence, il n'est pas question d'accepter sur le bord des bassins tous signes religieux ostentatoires. Prioritairement, il sera donc demandé à l'ensemble des officiels d'être tête nue. Néanmoins, pour les femmes souhaitant respecter l'accomplissement d'une pratique religieuse, il leur sera alors demandé d'avoir un foulard couvrant uniquement les cheveux et aucune autre partie du corps. Ce foulard sera **obligatoirement** de couleur blanche.

2.3.2 - VESTIAIRES

Dans la mesure du possible, l'organisateur d'une compétition s'efforcera de mettre à disposition des officiels un vestiaire séparé et réservé à leur seul usage.

2.4 - OFFICIELS ET PUBLICITE

La publicité n'est pas interdite dans les enceintes sportives. Néanmoins, elle doit répondre aux différentes lois régissant cette activité. Une loi est très restrictive en la matière, il s'agit de la loi dite Loi Evin. Cette loi énonce des règles strictes en matière de tabac et de boissons alcoolisées. Le législateur utilise les termes **BOISSON ALCOOLISEE**. Il s'agit donc d'une boisson contenant de l'alcool (Vin, Bière, Cocktail, liqueur). Il n'y a pas de notion de marque. La loi Evin oblige également des messages de prévention accompagnant ce type de publicité. De même, il existe des cocktails sans alcool faisant référence à l'original. Afin de différencier ces deux produits, le terme **VIRGIN** est utilisé dans la détermination du cocktail sans alcool. Ainsi, la publicité pour les boissons alcoolisées est interdite autour des bassins du département, quel que soit le support.

Il est donc demandé aux différents officiels de signaler au juge arbitre tout non-respect de cette règle.

2.5 - REPRESENTATION DU COMITE DEPARTEMENTAL

Pour chaque compétition à centre unique, le comité départemental du Vaucluse pourra nommer un délégué départemental parmi ses membres. **En cas d'absence ou d'empêchement du délégué**, le juge arbitre en assurera les fonctions à l'exception de la présidence du jury d'appel.

Le délégué représente le président du comité dans l'organisation et la sécurité générale de la manifestation. Il supervise le bon déroulement de la compétition. Les attributions de ce représentant ne concernent pas les domaines sportif et règlementaire, qui restent de la compétence exclusive du juge-arbitre. En cas de nécessité ou à la demande du comité, il devra fournir un rapport au comité dans les trois jours suivant la compétition.

2.6 - ORGANISATION DE LA FORMATION DES OFFICIELS

Chaque année, le comité départemental organise la formation des officiels quelle que soit leur grade. Les candidatures « officiels » se font tout au long de la saison. Les dossiers de candidatures sont en ligne sur le site du comité cdnatation84.fr et doivent parvenir au responsable départemental des officiels 10 jours avant la date d'examen souhaitée par le candidat. En ce qui concerne les candidats Juge Arbitre et Juge, la formation se déroule en trois temps : une séance de préparation, une épreuve théorique et les épreuves pratiques sur le bord du bassin. Le comité organise une ou deux sessions pour les candidats Juge Arbitre et Juge en fonction du nombre et communique les dates aux clubs.
En ce qui concerne les examens Chronométreur et Starter, ils se déroulent uniquement lors d'une compétition. La formation pour le Chronométreur est assurée par un officiel Juge Arbitre ou Juge. La formation Starter est assurée par un officiel Juge Arbitre ou Starter.
La réussite aux différents examens Juge Arbitre, Starter, Juge et Chronomètre est validée par le responsable départemental des officiels.
Pour une question d'organisation, **les clubs, par l'intermédiaire de leur responsable « officiels »**, doivent inscrire leur candidat « officiel Chronométreur » avant le **mercredi** précédant une compétition. Cette mesure permet au juge arbitre désigné par le responsable départemental des officiels, de connaitre le nombre d'examen à l'avance et de pouvoir préparer son jury.

En conséquence, aucune candidature Chronométreur ne sera prise en compte après ce délai et au bord des bassins.

3. DEPLACEMENTS ET ORGANISATION

3.1 – AUTORISATION DE DEPLACEMENT

Il est rappelé ici que, pour des raisons impérieuses de maintien de la couverture de l'assurance liée à votre licence notamment, tout club se déplaçant lors d'une compétition ne figurant pas au calendrier officiel départemental doit **impérativement** faire une demande d'autorisation de déplacement préalablement à ce déplacement. Cette demande concerne une équipe de natation ou un nageur(se), participant à toute compétition, meeting, challenge, coupe de la ville, tournoi ou match amical… que ce soit le lieu en France ou à l'étranger.
Cette demande préalable doit être rédigée par mail (ffn.vaucluse@orange.fr) et envoyée suffisamment tôt (+/- 1 mois avant).

3.2 – AUTORISATION D'ORGANISATION

De la même manière, toute organisation par un club d'une compétition, d'un meeting, d'un challenge, d'une coupe de la ville, d'un tournoi ou d'un match amical…, ne figurant pas au calendrier officiel (départemental, régional ou fédéral), doit **impérativement** faire l'objet d'une demande d'autorisation **directement auprès de la ligue régionale** sur le formulaire que vous trouverez ci-après, et envoyée suffisamment tôt (au plus tard 1 mois avant) à :

LIGUE REGIONALE NATATION PROVENCE ALPES CÔTE d'AZUR
10 Rue de la République
13001 MARSEILLE

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION D'ORGANISATION

LIGUE REGIONALE NATATION PROVENCE ALPES CÔTE d'AZUR
10 rue de la République
13001 MARSEILLE

Nom et Adresse du club
.....
.....
.....

DEMANDE D'AUTORISATION D'ORGANISATION

Le club de ……. sollicite l'autorisation d'organiser la compétition suivante :
.....

Nous nous engageons à nous soumettre aux règlements de la Fédération Française de Natation qui régissent le Sport Amateur de la Natation lors de la réunion ci-dessus. Nous certifions que les sociétaires de ce club sont amateurs au sens des règlements de la F.I.N.A.

Signature du président du club et tampon

Avis de la Ligue Régionale :

/_/ Autorise

/_/ N'Autorise pas

Signature

A Marseille, le

Le secrétaire général, signature

4. TARIF FINANCIER DEPARTEMENTAL

4.1 – ENGAGEMENT

Natation Course		**Tarif**
Extranat	Individuel	3,50 €uros
	Relais	6,50 €uros
	Interclubs Avenirs - Équipe	43,00 €uros
	Interclubs Jeunes - Équipe	43,00 €uros
	Interclubs Toutes Catégories - Équipe	43,00 €uros

Maitres		**Tarif**
Extranat	Individuel	3,50 €uros
	Relais	6,50 €uros

4.2 – PENALITES

Engagement saisi par le comité :

- 10 euros par nage
- 20 euros par relais
- 60 euros par équipe

Forfait Non Déclaré :

- 15 euros par nageur
- 20 euros par relais
- 20 euros par équipe

Absences des officiels :

Barème par réunion des amendes CD 84				
Nombre de lignes d'eau	**Nombre de nageurs par club**	**Nombre d'officiels minimum exigés**	**Nombre d'officiels présents**	**Montant de l'amende**
4 lignes	inférieur ou égal à 5	1	0	**40,00 €**
			1	**0,00 €**
	supérieur à 5	2	0	**40,00 €**
			1	**20,00 €**
			2	**0,00 €**
6 ou 8 lignes	inférieur ou égal à 5	1	0	**40,00 €**
			1	**0,00 €**
	De 6 à 10	2	0	**40,00 €**
			1	**20,00 €**
			2	**0,00 €**
	Au delà de 10	3	0	**60,00 €**
			1	**40,00 €**
			2	**20,00 €**
			3	**0,00 €**

5. CALENDRIER DES COMPETITIONS

5.1 CATEGORIES D'AGES

A partir du 1er janvier 2026

	DAMES & MESSIEURS	
U11 & -	11 ans et moins	2015 et après
U12 & U13	12 – 13 ans	2013 et 2014
U14 à U18	14 – 18 ans	2012 à 2008
U19 & +	19 ans et plus	2007 et avant
MAITRES	25 ans et plus	2001 et avant

5.2 CALENDRIER DES COMPETITIONS

CALENDRIER COMPÉTITIONS CD 84 - SAISON 2026				
Dates		**Intitulés**	**Lieux**	**Catégories**
		Légende : Compétitions Départementales - Régionales - Interrégion. et Nationales		
VACANCES DE NOEL du 20/12/2025 au 04/01/2026				
JANVIER 2026				
	18	Championnats régionaux des Maîtres	Saint-Tropez	Maîtres
	25	Championnat départemental U11 et -	Pertuis	U11 et -
31	01/02	Championnats de France de relais Maîtres	Gap	Maîtres
FEVRIER 2026				
7	8	Championnat départemental U14 et +, Maîtres	Avignon - Stuart Mill	U14 et +, Maîtres
14	15	Championnat départemental U12 et U13	Sorgues	U12 et U13
14	15	Championnats de France Maîtres N2 Hiver	Libourne	Maîtres
	22	Interclubs régionaux Maîtres	Nice	Maîtres
VACANCES D'HIVER du 14/02/2026 au 02/03/2026				
MARS 2026				
5	8	Championnats de France Maîtres N1 Hiver	Bourg-en-Bresse	Maîtres
7	8	Championnat départemental U12 et +	Pertuis	U12 et +
13	15	Web Confrontation	Saint Raphaël	U14 et +
	22	Championnat départemental U11 et -	Sorgues	U11 et -
AVRIL 2026				
4	5	Meeting d'animation U14 et +	Nice	U14 et +
11	12	Championnat départemental U14 et +, Maîtres	Avignon - Stuart Mill	U14 et +, Maîtres
11	12	Interclubs nationaux des Maîtres	Châteauroux	Maîtres
15	19	Championnats de France U14 et U15		U14 et U15
VACANCES DE PRINTEMPS du 11/04/2026 au 26/04/2026				
MAI 2026				
	3	Championnat départemental U11 et -	Vedène	U11 et -
9	10	Meeting régional U14 et +	Saint Raphaël	U14 et +
	14	Coupe Interdépartementale U10 et U11	Gap	U10 et U11
16	17	Championnat départemental U12 et +	Sorgues	U12 et +
16	17	Championnats de France Maîtres N2 Eté + meeting pour les qualifiés N1	Nîmes	Maîtres
	24	Eliminatoires Coupe de France des départements	Avignon	U12 et U13
25	30	Championnats de France U18	Châlon-sur-Saône	U18
	31	Championnat départemental U11 et -	Orange	U11 et -
	31	Championnats régionaux des Maîtres	Toulon ?	Maîtres
JUIN 2026				
6	7	Vaucluse OPEN	Carpentras	U12 et +, Maîtres
13		Finale départementale U11 et -	Sorgues	U11 et -
	14	Interclubs départementaux U12/U13 et U14/U15	Sorgues	U12 à U15
20	21	Trophée U10 et U11		U10 et U11
25	28	Championnats de France Maîtres N1 Eté	Tarbes	Maîtres
27	28	Web Confrontation	Aix en Provence	U12 et U13
27	02/07	Championnats de France Elites	Saint Etienne	Elites
JUILLET 2026				
3	5	Web Confrontation	Martigues	U14 et +
17	22	Open d'été	Cannet-en-Roussillon	
OCTOBRE 2026				
10		AG Comité	Vedène	
	11	Pré Saison	Cavaillon	U12 et +
17		Regroupement U12/U13 (15h00 à 18h00)	Le Pontet	U12/U13
29	01/11	Championnat de France Elites	Angers	Elites
Vacances de la Toussaint du 17/10/2026 au 01/11/2026				
NOVEMBRE 2026				
7	8	Meeting Ligue demi-fond		U12 et +
14		Interclubs Toutes catégories Poule A	Monaco	Toutes catégories
14		Interclubs Toutes catégories Poule B	Istres	Toutes catégories
	15	Interclubs Toutes catégories Poule C	Sorgues	Toutes catégories
21	22	Web Confrontation	Avignon Stuart Mill	U12 et +
	29	Championnat départemental U11 et -	Orange	U11 et -
DECEMBRE 2026				
5	6	Meeting Ligue U12 à U15		U12 à U15
8	12	Championnat de France U18	Massy	U14 à U18
12		AG Ligue	Sorgues	
	13	Interclubs départementaux U11 et -	Sorgues	U11 et -
17	19	Championnat de France U12/U13	Cholet	U12/U13
19	20	Championnat régional U13 et +		U13 et +
20	21	Finale Coupe de France des départements	Cholet	U12/U13
Vacances de Noël du 19/12/2026 au 03/01/2027				

5.3 FICHES DES COMPETITIONS

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION
Comité de Vaucluse

Championnat départemental U11 et -

Date : 25/01/2026
Catégorie : U11 et -
Genre : Qualificative

Lieu : Pertuis

Conditions de participation : 2 nages individuelles par demi-journée + relais maximum OU 3 nages individuelles. Les relais sont obligatoirement composés de 2 filles et 2 garçons pour être pris en compte. 400 NL réservé aux U10 et U11.

Récompense : Médailles par catégorie d'âge

Dimanche matin : Ouverture des portes : 07 H 55 – Echauffement : 08 H 00
Début des épreuves : **09 H 00**

100 NL - 50 BR - 200 NL - 4 x 50 NL Mixte - 100 4N - 50 DOS - 100 PAP

Dimanche après-midi : Ouverture des portes : 13 H 55 – Echauffement : 14 H 00
Début des épreuves : **15 H 00**

400 NL - 200 4N - 50 NL - 4 x 50 4N Mixte - 100 BR - 100 DOS - 50 PAP

DROITS D'ENGAGEMENT : Individuel : 3,50€ et Relais : 6,50€

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION
Comité de Vaucluse

Championnat départemental U14 et +, Maîtres

Date : 07&08/02/2026
Catégorie : U14 et +, Maîtres
Genre : Qualificative

Lieu : Avignon - Stuart Mill

Conditions de participation :

Récompense : Aucune

Samedi après-midi : Ouverture des portes 13 H 55 – Echauffement 14 H 00
Début des épreuves **15 H 00**

50 NL - 50 BR - 400 NL - 400 4N - 100 PAP - 200 DOS

Dimanche matin : Ouverture des portes : 07 H 55 – Echauffement : 08 H 00
Début des épreuves : **09 H 00**

50 PAP - 100 DOS - 200 BR - 1500 NL (23') - 100 4N - 200 NL

Dimanche après-midi : Ouverture des portes : 13 H 55 – Echauffement : 14 H 00
Début des épreuves : **15 H 00**

50 DOS - 100 BR - 800 NL (13') - 200 PAP - 100 NL - 200 4N

DROITS D'ENGAGEMENT : Individuel : 3,50 €

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION
Comité de Vaucluse

Championnat départemental U12 et U13

Date : 14&15/02/2026
Catégorie : U12 et U13
Genre : Qualificative

Lieu : Sorgues

Conditions de participation :

Récompense : Aucune

Samedi après-midi : Ouverture des portes 13 H 55 – Echauffement 14 H 00
Début des épreuves **15 H 00**

50 DOS - 100 BR - 800 NL (13') - 200 PAP - 100 NL - 200 4N

Dimanche matin : Ouverture des portes : 07 H 55 – Echauffement : 08 H 00
Début des épreuves : **09 H 00**

50 NL - 50 BR - 400 NL - 100 PAP - 200 DOS

Dimanche après-midi : Ouverture des portes : 13 H 55 – Echauffement : 14 H 00
Début des épreuves : **15 H 00**

50 PAP - 100 DOS - 200 BR - 100 4N - 200 NL

DROITS D'ENGAGEMENT : Individuel : 3,50 €

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION
Comité de Vaucluse

Championnat départemental U12 et +

Date : 07&08/03/2026
Catégorie : U12 et +
Genre : Qualificative

Lieu : Pertuis

Conditions de participation : pour tous les 50, il y aura séries, demi-finales (12 nageurs) et finales (6 nageurs) selon les catégories : U12/U13, U14/U15, U16 et +

Récompense : Aucune

Samedi après-midi : Ouverture des portes 13 H 55 – Echauffement 14 H 00
Début des épreuves **15 H 00**

50 PAP - 200 BR - 50 DOS - 100 NL - 50 BR - 200 DOS - 50 NL - 100 PAP

Dimanche matin : Ouverture des portes : 07 H 55 – Echauffement : 08 H 00
Début des épreuves : **09 H 00**

Demi-finale 50 NL - 100 4N - Demi-finale 50 DOS - 200 NL - Demi-finale 50 BR - 100 DOS - Demi-finale 50 PAP - 100 BR - Relais 4 x 50 NL

Dimanche après-midi : Ouverture des portes : 13 H 55 – Echauffement : 14 H 00
Début des épreuves : **15 H 00**

Finale 50 PAP - Relais 4 x 100 4N individuel - Finale 50 DOS - 200 4N - Finale 50 BR - Relais 4 x 50 4N - Finale 50 NL

DROITS D'ENGAGEMENT : Individuel : 3,50€ et Relais : 6,50€

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION
Comité de Vaucluse

Championnat départemental U11 et -

Date : 22/03/2026
Catégorie : U11 et -
Genre : Qualificative

Lieu : Sorgues

Conditions de participation : 2 nages individuelles par demi-journée + relais maximum OU 3 nages individuelles. Les relais sont obligatoirement composés de 2 filles et 2 garçons pour être pris en compte.

Récompense : Médailles par catégorie d'âge

Dimanche matin : Ouverture des portes : 07 H 55 – Echauffement : 08 H 00
Début des épreuves : **09 H 00**

4 x 50 4N Mixte - 25 NL - 25 DOS - 50 PAP - 100 NL - 50 BR

Dimanche après-midi : Ouverture des portes : 13 H 55 – Echauffement : 14 H 00
Début des épreuves : **15 H 00**

4 x 50 NL Mixte - 100 4N - 25 BR - 25 PAP - 50 DOS - 100 BR - 50 NL

DROITS D'ENGAGEMENT : Individuel : 3,50€ et Relais : 6,50€

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION
Comité de Vaucluse

Championnat départemental U12 et +, Maîtres

Date : 11&12/04/2026
Catégorie : U12 et +, Maîtres
Genre : Qualificative

Lieu : Avignon - Stuart Mill

Conditions de participation : 400 4N et 1500 NL réservés aux U14 et +, Maîtres

Récompense : Aucune

Samedi après-midi : Ouverture des portes 13 H 55 – Echauffement 14 H 00
Début des épreuves **15 H 00**

50 DOS - 100 BR - 800 NL (13') - 200 PAP - 100 NL - 200 4N

Dimanche matin : Ouverture des portes : 07 H 55 – Echauffement : 08 H 00
Début des épreuves : **09 H 00**

50 NL - 50 BR - 400 NL - 400 4N - 100 PAP - 200 DOS

Dimanche après-midi : Ouverture des portes : 13 H 55 – Echauffement : 14 H 00
Début des épreuves : **15 H 00**

50 PAP - 100 DOS - 200 BR - 1500 NL (23') - 100 4N - 200 NL

DROITS D'ENGAGEMENT : Individuel : 3,50 €

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION
Comité de Vaucluse

Championnat départemental U11 et -

Date : 03/05/2026
Catégorie : U11 et -
Genre : Qualificative

Lieu : Vedène

Conditions de participation : 3 nages individuelles maximum par réunion. 400 NL réservé aux U10 et U11.

Récompense : Médailles par catégorie d'âge

Dimanche matin : Ouverture des portes : 07 H 55 – Echauffement : 08 H 00
Début des épreuves : **09 H 00**

100 4N - 100 NL - 50 PAP - 100 DOS - 50 BR - 400 NL

Dimanche après-midi : Ouverture des portes : 13 H 55 – Echauffement : 14 H 00
Début des épreuves : **15 H 00**

200 NL - 100 PAP - 50 DOS - 100 BR - 200 4N - 50 NL

DROITS D'ENGAGEMENT : Individuel : 3,50 €

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION
Comité de Vaucluse

Championnat départemental U12 et +

Date : 16&17/05/2026
Catégorie : U12 et +
Genre : Qualificative

Lieu : Sorgues

Conditions de participation :

Récompense : Aucune

Samedi après-midi : Ouverture des portes 13 H 55 – Echauffement 14 H 00
Début des épreuves **15 H 00**

50 PAP - 100 DOS - 200 BR - 1500 NL (23') - 100 4N - 200 NL

Dimanche matin : Ouverture des portes : 07 H 55 – Echauffement : 08 H 00
Début des épreuves : **09 H 00**

50 DOS - 100 BR - 800 NL (13') - 200 PAP - 100 NL - 200 4N

Dimanche après-midi : Ouverture des portes : 13 H 55 – Echauffement : 14 H 00
Début des épreuves : **15 H 00**

50 NL - 50 BR - 400 NL - 400 4N - 100 PAP - 200 DOS

DROITS D'ENGAGEMENT : Individuel : 3,50 €

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION
Comité de Vaucluse

Championnat départemental U11 et -

Date : 31/05/2026
Catégorie : U11 et -
Genre : Qualificative

Lieu : Orange

Conditions de participation : 2 nages individuelles par demi-journée + relais maximum OU 3 nages individuelles. Les relais sont obligatoirement composés de 2 filles et 2 garçons pour être pris en compte.

Récompense : Médailles par catégorie d'âge

Dimanche matin : Ouverture des portes : 07 H 55 – Echauffement : 08 H 00
Début des épreuves : **09 H 00**

4 x 50 NL Mixte - 100 4N - 25 BR - 25 PAP - 50 DOS - 100 DOS - 50 NL

Dimanche après-midi : Ouverture des portes : 13 H 55 – Echauffement : 14 H 00
Début des épreuves : **15 H 00**

4 x 50 4N Mixte - 25 NL - 25 DOS - 50 PAP - 100 NL - 50 BR

DROITS D'ENGAGEMENT : Individuel : 3,50€ et Relais : 6,50€

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION
Comité de Vaucluse

Championnat Vaucluse OPEN - Bassin 50m

Date : 06&07/06/2026
Catégorie : U12 et +, Maîtres
Genre : Qualificative

Lieu : Carpentras

Conditions de participation : Engagements non limités. Classement au temps par catégories (U12 et U13 séparés – U14 et U15 – U16 et +) : 400 4N, 400 NL, 800 NL, 1500 NL et tous les 100 et 200 (NL, DOS, BR, PAP et 4N). Finales sur les 50m.
Maîtres : classement au temps sur les 50, 100, 200 (NL, DOS, BR, PAP et 4N) + 400 NL.

Récompense : Médailles + Récompenses

Samedi matin : Ouverture des portes 07 H 55 – Echauffement 08 H 00
Début des épreuves **09 H 00**

50 PAP - 1500 NL D (23') - 400 NL M - 200 BR - 100 NL - Pause - Finale 50 PAP

Samedi après-midi : Ouverture des portes 13 H 55 – Echauffement 14 H 00
Début des épreuves **15 H 00**

50 DOS - 800 NL M (13') - 400 4N D - 200 4N M - 200 NL - 100 PAP - Pause - Finale 50 DOS

Dimanche matin : Ouverture des portes 07 H 55 – Echauffement 08 H 00
Début des épreuves **09 H 00**

50 BR - 1500 NL M (23') - 400 NL D - 200 PAP - 100 DOS - Pause - Finale 50 BR

Dimanche après-midi : Ouverture des portes 13 H 55 – Echauffement 14 H 00
Début des épreuves **15 H 00**

50 NL - 800 NL D (13') - 400 4N M - 200 4N D - 200 DOS - 100 BR - Pause - Finale 50 NL

DROITS D'ENGAGEMENT : Individuel : 3,50 €

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION
Comité de Vaucluse

Championnat Vaucluse OPEN - Bassin 50m

Date : 06&07/06/2026
Catégorie : U10 + U11
Genre : Qualificative

Lieu : Carpentras

Conditions de participation : Engagements non limités. Classement au temps par catégories.

Récompense : Médailles + Récompenses

Samedi matin : Ouverture des portes 07 H 55 – Echauffement 08 H 00
Début des épreuves **09 H 00**

50 PAP - 400 NL M- 100 NL

Samedi après-midi : Ouverture des portes 13 H 55 – Echauffement 14 H 00
Début des épreuves **15 H 00**

50 DOS - 200 4N M - 200 NL - 100 PAP

Dimanche matin : Ouverture des portes 07 H 55 – Echauffement 08 H 00
Début des épreuves **09 H 00**

50 BR - 400 NL D - 100 DOS

Dimanche après-midi : Ouverture des portes 13 H 55 – Echauffement 14 H 00
Début des épreuves **15 H 00**

50 NL - 200 4N D - 100 BR

DROITS D'ENGAGEMENT : Individuel : 3,50 €

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION
Comité de Vaucluse

Finale départementale U11 et -

Date : 13/06/2026
Catégorie : U11 et -
Genre : Qualificative

Lieu : Sorgues

Conditions de participation : Les relais sont obligatoirement composés de 2 filles et 2 garçons pour être pris en compte. Uniquement les nageurs non qualifiés au Trophée du 20&21/06/2026

Récompense : Médailles + Coupes (relais)

Samedi matin : Ouverture des portes : 07 H 55 – Echauffement : 08 H 00
Début des épreuves : **09 H 00**

200 4N - 50 PAP - 400 NL - 50 BR - 100 DOS - 100 NL

Samedi après-midi : Ouverture des portes : 13 H 55 – Echauffement : 14 H 00
Début des épreuves : **15 H 00**

200 NL - 50 DOS - 100 PAP - 4 x 50 4N Mixte - 100 BR - 50 NL

DROITS D'ENGAGEMENT : Individuel : 3,50€ et Relais : 6,50€

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION
Comité de Vaucluse

Interclubs U12/U13 et U14/U15

Date : 14/06/2026
Catégorie : U12/U13 et U14/U15
Genre : Animation

Lieu : Sorgues

Conditions de participation : Les équipes seront composées de 4 nageurs. Un nageur doit obligatoirement participer à 2 épreuves individuelles ainsi qu'à tous les relais. Toutes les épreuves individuelles seront nagées 2 fois.
Relais 4 x 100 4N : les relayeurs réaliseront chacun un 100 4 nages.

Récompense : Coupes + médailles (équipe)

Samedi matin : Ouverture des portes : 07 H 55 – Echauffement : 08 H 00
Début des épreuves : **09 H 00**

100 PAP D - 100 DOS M - 100 BR D - 100 NL M - 4 x 200 NL D - 4 x 100 4N indiv. M

Samedi après-midi : Ouverture des portes : 13 H 55 – Echauffement : 14 H 00
Début des épreuves : **15 H 00**

100 PAP M - 100 DOS D - 100 BR M - 100 NL D - 4 x 200 NL M - 4 x 100 4N indiv. D

DROITS D'ENGAGEMENT : Equipe : 43 €

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION
Comité de Vaucluse

Pré saison

Date : 11/10/2026
Catégorie : U12 et +
Genre : Qualificative

Lieu : Cavaillon

Conditions de participation : Engagements de 3 nages individuelles maximum par nageur et par réunion.

Récompense : Aucune

Dimanche matin : Ouverture des portes : 07 H 55 – Echauffement : 08 H 00
Début des épreuves : **09 H 00**

200 BR - 50 NL - 100 PAP - 200 NL - 50 BR - 100 DOS - 200 4N

Dimanche après-midi : Ouverture des portes : 13 H 55 – Echauffement : 14 H 00
Début des épreuves : **15 H 00**

200 DOS - 100 BR - 50 PAP - 400 NL - 50 DOS - 100 NL - 100 4N

DROITS D'ENGAGEMENT : Individuel : 3,50 €

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION
Comité de Vaucluse

Interclubs départementaux Toutes catégories

Date : 15/11/2026
Catégorie : Toutes catégories
Genre : Qualificative

Lieu : Sorgues

Conditions de participation : Classement par équipes. Equipe de 10 nageurs ou 10 nageuses TC, avec l'obligation de participer à une épreuve individuelle et au relais 10 x 50 NL. Lorsque les titulaires du relais 10 x 50 NL ont nagé, un remplaçant ne peut se substituer dans les autres courses. Il ne peut y avoir de modifications dans les engagements individuels après le relais 10 x 50 NL.

Récompense : Coupes + médailles (équipe)

Dimanche matin : Ouverture des portes : 07 H 55 – Echauffement : 08 H 00
Début des épreuves : **09 H 00**

10 x 50 NL (D puis M) - 100 DOS D - 200 DOS M - 100 BR D - 200 BR M - 100 NL D - 400 NL M - 100 PAP D - 200 PAP M - 100 4N D - 200 4N M
PAUSE 15'
4 x 200 NL D

Dimanche après-midi : Ouverture des portes : 13 H 55 – Echauffement : 14 H 00
Début des épreuves : **15 H 00**

4 x 200 NL M - 200 DOS D - 100 DOS M - 200 BR D - 100 BR M - 400 NL D - 100 NL M - 200 PAP D - 100 PAP M - 200 4N D - 100 4N M
PAUSE 15'
4 x 100 4N D - 4 x 100 4N M

DROITS D'ENGAGEMENT : Equipe : 43 €

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION
Comité de Vaucluse

Web Confrontation

Date : 21&22/11/2026
Catégorie : U12 et +
Genre : Qualificative

Lieu : Avignon - Stuart Mill

Conditions de participation :

Récompense : Aucune

Samedi après-midi : Ouverture des portes 13 H 55 – Echauffement 14 H 00
Début des épreuves **15 H 00**

50 NL - 50 BR - 400 NL - 400 4N - 100 PAP - 200 DOS

Dimanche matin : Ouverture des portes : 07 H 55 – Echauffement : 08 H 00
Début des épreuves : **09 H 00**

50 PAP - 100 DOS - 200 BR - 1500 NL (23') - 100 4N - 200 NL

Dimanche après-midi : Ouverture des portes : 13 H 55 – Echauffement : 14 H 00
Début des épreuves : **15 H 00**

50 DOS - 100 BR - 800 NL (13') - 200 PAP - 100 NL - 200 4N

DROITS D'ENGAGEMENT : Individuel : 3,50 €

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION
Comité de Vaucluse

Championnat départemental U11 et -

Date : 29/11/2026
Catégorie : U11 et -
Genre : Qualificative

Lieu : Orange

Conditions de participation : 2 nages individuelles par demi-journée + relais maximum ou 3 nages individuelles. Les relais sont obligatoirement composés de 2 filles et 2 garçons pour être pris en compte.

Récompense : Médailles par catégorie d'âge

Dimanche matin : Ouverture des portes : 07 H 55 – Echauffement : 08 H 00
Début des épreuves : **09 H 00**

25 NL - 50 BR - 100 NL - 25 DOS - 50 PAP - Relais mixte 4 x 50 4N

Dimanche après-midi : Ouverture des portes : 13 H 55 – Echauffement : 14 H 00
Début des épreuves : **15 H 00**

25 BR - 50 NL - 100 4N - 25 PAP - 50 DOS - Relais mixte 4 x 50 NL

DROITS D'ENGAGEMENT : Individuel : 3,50€ et Relais : 6,50€

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION
Comité de Vaucluse

Interclubs départementaux U11 et -

Date : 13/12/2026
Catégorie : U11 et -
Genre : Qualificative

Lieu : Sorgues

Conditions de participation : Compétition par équipe de 4 nageurs ou nageuses. Chaque nageur fait 2 nages individuelles + les relais. Possibilité d'équipes mixtes (2 filles + 2 garçons), ces équipes ne seront pas prises en compte par la FFN.

Récompense : Coupes + médailles (équipe)

Dimanche matin : Ouverture des portes : 07 H 55 – Echauffement : 08 H 00
Début des épreuves : **09 H 00**

4 x 50 NL (M puis D) - 50 PAP - 50 DOS - 100 4N M

Dimanche après-midi : Ouverture des portes : 13 H 55 – Echauffement : 14 H 00
Début des épreuves : **15 H 00**

4 x 50 4N - 50 NL - 50 BR - 100 4N D

DROITS D'ENGAGEMENT : Equipe : 43 €